

Fonctionnement de l'école de sages-femmes du CHU de Nice

Le financement de la formation (7000 euros/an environ) est assuré par la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'organisme gestionnaire est le CHU de Nice.

L'école fonctionne en externat. Elle est située à La Fondation de Bellet, à l'est de Nice, au-dessus du port.

L'accès aux restaurants des différents établissements de santé est possible lors des stages.

Sur la Fondation Bellet, une salle de repos est à disposition des étudiants lors des cours.

Frais des études

- L'inscription à Université Côte d'Azur.
- Les trajets domicile-école et domicile-terrains de stages (certains terrains de stages sont hors département). Possibilité de bénéficier de la carte ZOU.
- Les éventuels hébergements à proximité de terrains de stage (notamment pour le stage long).
- L'achat des ouvrages et abonnements à des revues professionnelles.

Une bourse d'études peut être attribuée par la région en fonction du niveau des ressources. C'est la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur qui instruit les dossiers.

Le statut d'agent de la fonction publique pour les étudiants de cycle 2

Suite au décret du 7 octobre 2016, les étudiants du 2e cycle bénéficient du statut d'agent public. A ce titre, ils bénéficient d'une indemnisation annuelle de 3120 € brut en 4e année et 3840 € brut en 5^{ème} année, ainsi que d'une participation aux frais de transport en période de stage, sous conditions.



Adresse -

Fondation Bellet
10 avenue Banco
06300 Nice
04 92 03 21 00 ou 113

Contacts :

 efs@chu-nice.fr

 <https://www.chu-nice.fr/professionnels-etudiants/ecoles-et-instituts-de-formation/sage-femme>

ÉCOLE DE SAGES-FEMMES DE NICE



medecine.univ-cotedazur.fr



DEVENIR SAGE-FEMME

**À partir de la rentrée 2024, les études de sages-femmes passent à 6 ans :
1 année LAS + 5 années à l'école de sages-femmes.**

Modalités et conditions d'accès via le cursus classique

Sont autorisés à s'inscrire en 2^{ème} année de maïeutique :

- Les étudiants ayant validé une première année dans une licence LAS et ayant bénéficié d'une sélection aux épreuves MMOP.
- Les étudiants de licence 2 ayant validé la mineure santé et étant sélectionné pour la filière maïeutique.

La formation au sein des écoles de sages-femmes se compose de 2 cycles d'études

Le 1^{er} cycle : 2^{ème} et 3^{ème} années

Il permet l'acquisition d'un socle de connaissances scientifiques, l'approche fondamentale de l'être humain et l'acquisition des bases de la physiologie obstétricale, gynécologique et pédiatrique.

L'enseignement est organisé par alternance stages / théorie (cours magistraux, TP, TD, simulations, travaux personnels, révisions, examens, ...).

L'obtention du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa) clôture le 1er cycle.

Le 2^{ème} cycle : 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} années (à partir de la rentrée 2022)

Ce second cycle, organisé également en alternance concour au développement de l'expertise professionnelle concernant le processus physiologique de la maternité. L'enseignement est par ailleurs consacré plus spécifiquement à l'apprentissage du diagnostic et à la connaissance de la pathologie obstétricale, gynécologique et pédiatrique.

Le diplôme d'état

L'étudiant ayant validé ses deux cycles, soutenu avec succès son mémoire et obtenu en fin de second cycle le certificat de synthèse clinique et thérapeutique (CSCT) obtient le diplôme d'état de sage-femme, valant grade Master.

Mémoire

Ce travail de fin d'études répond à une démarche de recherche. Le thème est validé par l'équipe pédagogique. Un dispositif pédagogique concourant à la réalisation du mémoire est mis en place.

Les stages

Ils se déroulent dans les établissements de santé publics ou privés, les cabinets libéraux, les centres de proximité, les centres de PMI (protection maternelle et infantile), centre de planification conjugal et familial et/ou centres d'orthogénie.

Ils se déroulent essentiellement dans les Alpes-Maritimes, Var, Corse et Monaco. Il est possible d'effectuer certains stages dans les autres départements (y compris DOM-TOM) ou à l'étranger.

Un stage de longue durée représentant 29 ECTS est organisé lors de la 5^{ème} année.

Le choix du terrain de stage prend en compte le projet professionnel de l'étudiant. La validation des stages est assurée par le terrain de stage en cycle 1 et par l'école en cycle 2, sur avis du terrain de stage.

L'exercice professionnel

Au regard de la place importante que la sage-femme occupe auprès des femmes, les modes d'exercice de celle-ci sont très variés :

- **Exercice salarié** : (65 % en 2017 dans la région PACA Est + Corse). La sage-femme peut exercer au sein de l'équipe médicale dans les maternités du secteur public ou privé, dans les centres de proximité, les centres de protection maternelle et infantile, les centres de planification familiale, d'orthogénie et les centres de fécondations in vitro.

- **Exercice libéral** : (23 % en 2017 dans la région PACA Est + Corse) : dans ce cas, la sage-femme constitue sa propre clientèle. Elle peut exercer seule ou en cabinet de groupe. Elle assure un suivi en cabinet et à domicile, en anté et post-partum. Elle assure le suivi de la grossesse physiologique et la préparation à la naissance et à la parentalité. En fonction des possibilités locales, la sage-femme peut accéder au plateau technique de la maternité et effectuer l'accouchement. Elle participe à la prise en charge des suites de couches à domicile après sortie précoce de la maternité. Son adhésion à un réseau périnatal lui permet également d'assurer le suivi des grossesses pathologiques à domicile en lien étroit avec les gynécologues-obstétriciens publics ou privés. Elle assure la rééducation périnéo-sphinctérienne en cas de troubles consécutifs à un accouchement. Elle assure le suivi gynécologique de prévention de la femme en bonne santé tout au long de la vie et prescrit la contraception.

- **Exercice mixte** (salarié + libéral) représentait 12 % de l'activité des SF en 2017 dans la Région PACA Est + Corse.

La formation continue (cursus universitaire classique)

Pour la sage-femme en exercice, la formation continue est obligatoire. Elle a le devoir d'entretenir et de perfectionner ses connaissances.

- **Diplômes universitaires** : échographie obstétricale, médecine fœtale, rééducation uro-génitale, mécanique obstétricale, prise en charge de la douleur, acupuncture, ostéopathie, tabacologie, petite enfance, ...

- **Préparation à la naissance et à la parentalité** : sophrologie, yoga, haptonomie, thérapeutiques posturales,

- **Formation continue** : formation de puéricultrice, d'infirmière anesthésiste, infirmière de bloc opératoire.

- **Masters** : ils permettant d'accéder à des fonctions d'encadrement dans les services de gynécologie-obstétrique, d'enseignement et de direction dans les écoles de sages-femmes : master de santé publique, management, pédagogie....